

Saint-Denis, 07 MAI 2026

Monsieur le président,

Par votre courrier du 31 mars 2026, vous m'alertez sur les conséquences de la hausse du prix des carburants pour les professionnels que vous représentez.

En date du 21 avril 2026, le Premier Ministre a annoncé des mesures nouvelles qui complètent celles déjà ouvertes, soit :

- le report de cotisations sociales, sans frais ni majorations
  - une aide de l'action sociale du conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants
  - l'étalement des échéances fiscales, sans frais ni majorations
  - l'aide forfaitaire « grands rouleurs » (plus de 8000km de trajets professionnels dans l'année).
- Cette mesure nouvelle concerne une aide dont le mode opératoire sera très prochainement précisé.

D'autres mesures pourraient être prises ultérieurement par le gouvernement qui rencontre régulièrement les représentants des branches professionnelles au niveau national.

La Réunion n'est plus épargnée par cette crise dont les origines sont mondiales, mais c'est collectivement et en responsabilité que nous arriverons à y faire face.

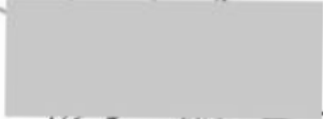
Je ne méconnais pas les difficultés particulières dont vous me faites part dans votre courrier et vous assure m'en faire le relais au niveau des instances compétentes de l'État que cela soit au niveau local ou national.

M Eric Wagner  
URPS

Dans cet esprit, je vous incite également à vous tourner vers votre premier interlocuteur naturel ainsi que vers la CNAM pour ce qui concerne la tarification des actes, qui relève du domaine conventionnel.

Sachant pouvoir compter sur votre plein soutien, je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.

La Secrétaire Générale pour les  
Affaires Régionales



Nathalie INFANTE

Copie : DEETS

ARS